CONSTRUCTION DU BARRAGE DU THERONDEL MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE APPEL D'OFFRE RESTREINT ARRETE DESIGNANT LES MEMBRES DU JURY

A.D. n° 2006-120

Le Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne,

VU la décision de l'Assemblée Départementale prise lors du vote de la Décision Modificative n° 2 de l'année 2005 prévoyant la construction du barrage du Thérondel ;

VU la composition de la Commission d'appel d'offres élue en avril 2004;

VU l'article 25 du Code des Marchés Publics, relatif à la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre et à la désignation des personnalités compétentes ;

VU la délibération de la Commission Permanente du 23 janvier 2006 prévoyant la composition du jury et la désignation des membres par la personne responsable du marché (le Président du Conseil Général) ;

ARRETE:

<u>Article 1er</u> : Le jury de maîtrise d'œuvre concernant la construction du barrage du Thérondel est constitué ainsi qu'il suit :

Membres à voix délibérative :

Monsieur Robert BENECH, Président de la Commission d'Appel d'Offres,

_	Monsieur Etienne BRUNET)				
_	Monsieur Odé GUIRBAL (
_	Monsieur José GONZALEZ) Membres	de la Commissi	ion d'Appel	d'Offres	
_	Monsieur Jean-Pierre QUEREILHAC (
_	Monsieur Jacques LARROQUE)				
	•				
Personnes qualifiées :					
	*				
_		Monsieur	LERAY,	Chambre	
	d'Agriculture de Montauban,				
_		Monsieur	CHOCHON,		
	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Fo	orêt,			
_		Monsieur	J	RAEVEN,	
	Association Syndicale des Irriguants du Gouyre et G	lagnol,		ŕ	
_	, c	Monsieur	L	AVABRE,	
	Association Syndicale des Irriguants de Montaigu-de	e-Ouercy.		,	
	,				

Personnalités désignées :

_	Madame	LAYMAJOUX,
	Service de l'Environnement du Conseil Général de Tarn-et-Garonne,	
_	Monsieur	SOUSBANC,

Services Techniques et de l'Aménagement du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Membres à voix consultative :

– Monsieur le Payeur

Départemental ou son représentant,

Monsieur le

Directeur de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant.

Fait à Montauban, le 15 février 2006

Le Président,

* *